

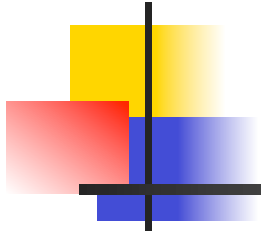
Lutter

contre les

discriminations :

vers une collaboration

école-entreprise ?



Plan de l'académie

de

Nancy-Metz



Genèse

- Cadre européen

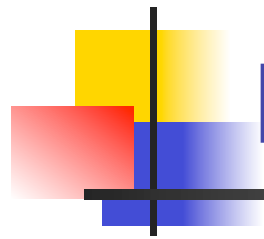
- Élan territorial :

Acsé, Aract, UPA, Medef, CRMI, CFDT...



Axes de travail pour l'académie

- L'accès aux stages pour les jeunes issus de l'immigration
- Favoriser l'égalité dans les processus d'orientation pour ces mêmes jeunes



Lutte contre les discriminations ?

- Diversité, égalité des chances, harcèlement discriminatoire, stigmatisation, insultes....
- Le cadre de notre propos : la loi



Préliminaires

- La culpabilisation
 - La discrimination également
inconsciente, involontaire et systémique
- > lever le tabou et observer pour agir



Discrimination de quoi parle-t-on ?

(1)

- articles 225-1 et 225-2 du code pénal, 2004
- **Acte**
- **De sélection** ou de traitement préférentiel
- **Sur des critères illégaux** (explicites ou non) : origine, sexe, situation familiale, apparence physique, patronyme, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, moeurs, orientation sexuelle, âge, opinions politiques, activités syndicales, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.
- **Dans des contextes ou des registres déterminés** : accès à un bien, à un service, accès à un emploi ou à un stage.



Discrimination de quoi parle-t-on ?

(2)

- La loi : la discrimination est un délit, dont la prescription est de 3 ans, puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.
- Toute sélection n'est pas discrimination : en situation de choix, les décisions sont justes lorsqu'elles se fondent sur des critères objectifs (compétences et qualifications pour le travail, revenus pour le logement...).



Les formes de discrimination (1)

- **Discrimination directe** : traitement intentionnel et négatif à l'égard d'une personne en fonction de critères illégitimes.
- Caractéristiques : visible, rare et choquante



Les formes de discrimination (2)

- **Discrimination indirecte** : il y a discrimination indirecte lorsqu'un critère apparemment neutre produit des effets inéquitables et discriminatoires envers une personne ou un groupe déterminé. Elle peut être intentionnelle ou non intentionnelle.
- Caractéristiques : invisible, fréquente et légitimée.



Les formes de discrimination (3)

- **La discrimination est dite systémique** lorsqu'un processus met en jeu un système d'acteurs dans lequel personne ne manifeste directement d'intention discriminatoire, mais dont le résultat sera de produire une situation de discrimination



Distinguons (1) :

- **Racisme, Sexisme, Homophobie**

- Idéologie
 - Registre moral
 - Principe du bien et du mal
- > changer les mentalités

- **Discrimination**

- Acte/fait
 - Registre légal
 - Principe commun, « vivre ensemble »
- > changer les pratiques



Distinguons (2) :

La discrimination, ce n'est pas une insulte même raciale, sexiste ou homophobe...

La discrimination, au sens légal, ne peut concerner les actes des élèves entre eux



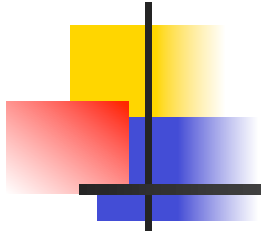
Ecole et entreprises concernées

- École :
orientation, constitution classe, stage
vie à l'école (recrutement, carrière,
traitement...)
- Entreprise :
 - stage (sélection et déroulement)
 - recrutement, carrière
 -



Actions de l'académie

- Sensibilisations, formations
- Proposition d'accompagnement pour les établissements
- Outils : fiches, courts-métrages, argumentaires.....
- Partenariats (ex CG 54)



Et avec vous ?